

## 9.—Employés et salaires dans l'aviation civile, 1949 et 1950—fin

Catégorie d'employés	Services réguliers		Services non réguliers		Total	
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
<b>1950</b>						
Directeurs généraux.....	342	1,811,154	51	195,308	393	2,006,462
Commis.....	884	1,891,601	62	111,035	946	2,002,636
Pilotes.....	202	1,675,636	159	596,839	361	2,272,475
Co-pilotes.....	176	809,848	—	—	176	809,848
Expéditeurs.....	60	235,913	9	23,547	69	259,460
Opérateurs des transmissions.....	452	1,043,698	7	15,297	459	1,058,985
Maîtres d'hôtel et autres préposés.....	212	548,832	3	7,547	215	556,179
Ingénieurs d'aéronautique.....	269	936,472	83	224,265	352	1,160,737
Mécaniciens.....	1,384	4,220,533	113	225,609	1,497	4,446,142
Employés d'aéroport.....	727	1,830,836	42	79,389	769	1,910,675
Employés des magasins.....	185	445,261	12	27,477	197	472,738
Autres employés.....	759	2,031,486	57	79,932	816	2,111,418
Non classés.....	—	—	87	185,020	87	185,020
<b>Total, 1950.....</b>	<b>5,652</b>	<b>17,481,260</b>	<b>635</b>	<b>1,771,515</b>	<b>6,337</b>	<b>19,252,775</b>

## LE CANADA ET L'OACI\*

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une institution spécialisée des Nations Unies établie "afin que l'aviation civile internationale puisse se développer d'une manière sûre et ordonnée et que les services internationaux de transports aériens puissent être établis sur une base d'égaux possibilités pour tous et exploités d'une manière économique et saine". Les bases de l'OACI ont été jetées à une conférence tenue à Chicago en décembre 1944; les délégués du Canada à cette conférence, le très honorable C. D. Howe, M. H. J. Symington et M. J. A. Wilson, de même que leurs conseillers, ont joué un rôle de premier plan en aidant la conférence à prendre les décisions qui ont entraîné la préparation de la convention relative à l'aviation civile internationale.

Pour se rendre compte de l'évolution et de la croissance de l'OACI, il faut connaître quelque chose de ses antécédents. Bien que, particulièrement en Europe, on ait tenté plus tôt de trouver des méthodes de coopération internationale, ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale qu'on a obtenu des résultats de grande importance. La question a été étudiée très à fond à la Conférence du traité de paix de Versailles et, en conséquence, la Convention internationale relative à la navigation aérienne a été signée à Paris en octobre 1919. La Commission internationale de la navigation aérienne (ICAN), établie à la suite de cette Convention, a rempli dans une certaine mesure seulement entre les deux guerres les fonctions maintenant confiées à l'OACI. La Convention a porté principalement sur l'aspect technique des envolées internationales et visait à favoriser la collaboration technique concernant les services aériens. La Commission internationale de la navigation aérienne groupait surtout des États européens et son œuvre se limitait en grande partie à la technique. Le Canada était membre de cet organisme et s'est fait représenté à nombre de ses réunions; mais, en raison de la situation géographique du pays et vu que les États-Unis n'en faisaient pas partie et que l'activité de l'aviation civile au Canada s'exerçait alors presque entièrement à l'intérieur du pays, les conséquences de la participation du Canada sur le plan international ont été très restreintes.

Grâce aux remarquables progrès de la technique durant la seconde guerre mondiale et à l'essor qu'ont connu les transports aériens pour fins militaires, l'aviation

\* Rédigé par le brigadier C. S. Booth, représentant du Canada auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale.